



# DE L'ORDRE ET DES LOIS.

Vol. 8

Montreal, Mercredi 31 Juillet 1839.

No 3

## SANATIVE INCOMPARABLE DE GOELICKE.

**MÉDECINE** d'une plus grande utilité au genre humain que les mixtures d'Autriche, ou même que tous les trésors du globe, médecine qui est un extrait égal du monde végétal, animal et minéral, et qui possède en conséquence un triple pouvoir, destiné à guérir la maladie des poumons, mais qui possède une influence mystérieuse sur un grand nombre de maladies qui affligent le système humain. Ce médicament possède un grand prix dans l'estime des médecins qui, tous les jours en voient les merveilleux effets et les cures presque miraculeuses de patients qui avaient été condamnés à un tombeau prématuré.

Et ce qui regarde la SANATIVE, le public voudrait probablement s'en faire une idée, plutôt que de s'en rapporter à ce que peuvent en dire soit les amis ou ennemis de son influence. N'ayant nullement le désir d'avoir une réputation à l'étranger, son inventeur n'aurait pas donné son consentement à ce que les cas de cures suivantes fussent publiés : si les certificats annexés qui corroborent les faits, ne lui eussent été présentés, sans aucune sollicitation, par trois médecins célèbres dans leur profession, et qui, jusqu'à dernièrement, étaient des antagonistes rebelles contre ce remède. N'ayant donné son médicament que pour une seule maladie, il ne pouvait croire qu'elle possédât une aussi grande influence sur le corps humain, si les cas ci-dessous donnés, n'étaient attestés par des personnes qui ont été témoins oculaires des faits, savoir : 23 nothitrites, 9 de paralysie, 13 du haut mal, 21 du syphilis, 5 d'hydropisie, 2 de frénésie, 1 d'émancipation, 15 d'indigestion, 7 de pleurésie, 3 de la goutte, 14 d'émorrhoides, 9 dysenterie, 6 de la gravelle et de rétention d'urine, 2 de diabète, 13 du rhumatisme, 5 de maux de la poitrine dorsale, 7 enflures au visage, 12 de la jaunisse, 1 de surdité, 17 des nerfs, 8 ardeur ou fièvre tremblante, 35 maladies des poumons et expectoration de sang, 3 de tremblements, 7 brûlements de cœur, 18 vertiges et maux de tête, 2 perte d'appétit, 4 maux de foie, 32 toux et rhumes, 9 asthme, 23 maux d'yeux, 6 feu de St. Antoine, 10 d'insomnie, 2 cancers, 11 dartres, 8 ulcères et dépôts de fièvre, 9 vents dans l'estomac, 5 hypochondriaque, 10 sueurs froides, 6 d'effort, 13 scorbut, 12 de la teigne, 4 bou tons dans la figure, 9 lèvres, 6 fois douloureux, 1 de tousses, 4 maladie d'enfantement, 3 amours, et nombre de maladies du sexe féminin, sans compter un grand nombre de cas de névroses, humeurs, etc.

### Certificat de trois membres de la faculté médicale d'Allemagne en Europe.

Nous les soussignés, pratiquants la médecine à N.lem, en ce moment paraitement au fil, que d'après notre conduite, nous devons nous attendre à voir se refroidir l'amitié de quelques uns des membres de la faculté, et qui ne sont pas influencés par des motifs d'intérêt privé. Quoique nous nous abstentions d'exprimer notre opinion quant à la validité ou non validité de la nouvelle doctrine de Dr. Goelicke, nous sommes heureux de pouvoir dire que nous considérons la Sanative trop précieuse pour n'être pas généralement connue, et d'après ce que vous l'avez vu et tant que nous n'en aurons rien dit, nous devons croire.

Nous certifions par ces présentes que lorsque le Dr. Louis Offon Goelicke se présente à nos yeux, le premier fois devant le juge allemand, comme le prétendu inventeur d'une nouvelle doctrine et d'une nouvelle médecine, nous le considérons avec le plus grand mépris, et croyant et le disant un imposteur, et le prince des charlatans. Mais en attendant parler avec tant d'avantage de la Sanative, et tant de fois répétés sur ce cas, nous nous sommes vus hors d'espérance de guérison ; et nous considérons maintenant qu'il est de notre devoir le plus sacré (même aux dépens de nos intérêts privés) de reconnaître publiquement son efficacité non seulement pour la guérison de la consommation mais pour, et les maladies du cœur, que nous nous sommes toujours considérées et traitées comme incurables. Notre mépris pour la découverte de cette médecine fut tout à coup tourné en un profond étonnement quant à ses résultats, et nous reconnûmes avec une amende honorable pour l'aveu malicieuse nous confessons, en nous adressant à vous, que nous croyons un philanthrope, qui fait honneur à sa profession et à notre pays, qui lui donna naissance.

Un petit fait que, quoique sans importance en lui-même, nous ne pouvons nous empêcher de mentionner. C'est celui-ci que tout ce que la plupart des remèdes sont faits en odeur et extrême de corréction, pour rencontrer le goût de l'acheteur (leur vertu principale consistant dans l'odeur et la couleur) la Sanative est d'une manière très peu insipide, et ne présente sans odeur et sans couleur, mais possède un pouvoir qui, quoiqu'il ne soit pas vu, est senti.

L'adoption récente de cette médecine dans quelques uns de nos hôpitaux Européens est une garantie suffisante, et elle reconnoît toutes ses propriétés. Notre témoignage s'rait superflu quant à ses effets, ce n'est qu'en l'employant qu'on peut en être témoin.

A nos concitoyens, de chaque nation, nous disons, que, suivant les vues de la Providence, on a découvert une médecine, qui presque invariablement rend la santé aux malades, et dont l'efficacité se voit tous les jours bon marché, quant bien même son prix serait dix fois plus élevé.

HERMAN ETMULLER, M. D.  
WALKER VAN GAULT, M. D.  
ADOLPHUS WERNER, M. D.  
Allemagne, 10 Décembre 1838.

## LOUIS OFFON GOELICKE D'ALLEMAGNE, LE PLUS GRAND DES BIENFAITEURS HUMAINS.

Citoyens du Nord et du Sud de l'Amérique, A Louis Offon Goelicke, M. D. d'Allemagne en Europe, appartient l'honneur impérial d'ajouter une doctrine nouvelle et précieuse à la science de la médecine, doctrine qui, quoique ayant été opposée avec véhémence par plusieurs de la faculté, (dit-il est un des membres) il a prouvé être aussi bien fondée en vérité qu'aucune doctrine de la bible, doctrine, à la vérité de laquelle sont attachés les vies des millions de notre race, et qu'il défie ouvertement ses adversaires de réfuter, savoir : *La consommation est une maladie toujours occasionnée par un dérangement de la vie civile (ou principe de la vie) du corps humain ; et souvent secrètement causée dans le système durant des années avant qu'il y ait la moindre affection des poumons, et qui peut être guérie avec autant de certitude, quoique plus aisément, que la plupart des autres maladies, par un simple mal de tête.* Cette doctrine est sans précédent d'autant plus précieuse, qu'elle renferme un moyen important pour l'empêchement de santé des deux sexes, sur enseignant en même temps que cet enseignement peut être un locataire inappreciable, et d'ailleurs apprenant que LE GRAND SECRET DANS L'ART DE PRESEVER LA SANTE EST D'ARRACHER LA MALADIE LORQUELLE EST A SA NAISSANCE, ET DE NE PAS ATTENDRE QUELLE AIT FAIT ASSEZ DE PROGRES POUR EMPECHER LA GUERISON.

Cet illustre bienfaiteur des hommes a rûssi droit à notre entière gratitude, et à celle du monde, pour l'invention de sa SANATIVE INCOMPARABLE, depuis qu'elle a remporté un triomphe si signalé sur notre grand ennemi commun, LA CONSOMPTION, également dans les premiers et les derniers rangs, une médecine qui a rempli totalement le vide dans la matière médicale, et à par cela prouvé qu'elle était le CONQUERANT DES MEDECINS, et une médecine, pour laquelle tout individu aura plus que le droit de remercier la main bienfaitrice d'une charitable Providence ; et une médecine, dont les vertus étonnantes ont été si ardemment prêchées même par quelques membres de notre clergé, durant leurs visites pastorales dans les appartements des malades ; au moyen de laquelle il devient souvent les heureux instruments de changer le découragement en espoir, la maladie en santé, et la tristesse des amis en joie.

Des nombreux certificats de la plus grande respectabilité d'individus résidant dans différentes parties des Etats-Unis, peuvent être vus au magasin de ROBERT GRAHAM, vis-à-vis le bureau de la poste, à Montréal, qui est nommé agent.

DOSE de la Sanative, pour les adultes une goutte ; pour les enfants une demi goutte, en deux fois par jour, en un quart de goutte ; les directions expliquent la manière de prendre une demi ou un quart de goutte.

Prix. Trois et un cinquième de six dollars, 12 64, par DEMI-ONCE.  
\* Une monnaie allemande valant 3, 91.  
1 Juin 1839.

### Emprunt pour le Canal de Chambly.

LES commissaires pour la construction d'un canal navigable, à partir du village de St-Jean, sur la rivière St-Jean, jusqu'au bassin de Chambly, donnent avis, que suivant qu'il est pourvu par l'Ordonnance Provinciale, Victori, 24e, chap. 61, ils sont autorisés à emprunter une somme, pour les mettre en état de compléter le dit canal. Les intérêts d'après convention seront payés annuellement, le DIX d'avril. Le certificat d'emprunt, se montrera à la somme de CENT LOUIS, payable au préalable ou au porteur.

Des contrats scellés, endossés emprunts pour le canal de Chambly, pour aucune somme, pas moins de CENT LOUIS, et spécifiant le taux de l'intérêt, seront reçus par le sous-igné, au bureau des commissaires, à Chambly.

AGUSTE KUPER, Secrétaire.

8 mai 1839.—1 w 2n.

### SANATIVE INCOMPARABLE, A VENDRE CHEZ

Robert Graham, Libraire, Rue St. François Xavier, En face du Bureau de la Poste.

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'inviter l'attention de ses amis et du public à son large fonds de MARCHANDISES SECHES, qu'il vient de recevoir par le TORONTO, le DOUVER et le HAMBURG, (et dans l'attente tous les jours d'une addition ultérieure par le DERHAM) comprenant un assortiment général de MARCHANDISES DE GOUT ET D'ETAPPE.

AUSI — Un fonds de nud de BOTTINES et SOULIERS pour DAMES, de prunelle, de kid, de cuir d'Espagne, de kid et satin bronze.

Le tout pour être vendu à bas prix pour A. J. GENT COMPTANT, soit en gros ou en détail.

H. LIONAIS, No. 61 Vis-à-vis le Palais de Justice, 3 Juillet, 1839.

## POESIE. SUR UN RAYON DU SOLEIL.

Je suis seul dans la prairie Assis au bord du ruisseau ; Déjà la feuille flétrie, Qu'un flot paresseux charrie, J'aime l'écume de l'eau.

La respiration douce Des bois au milieu du jour Donne une lente secousse A la vague, au brin de mousse, Au feuillage d'alentour.

Seul et la cime bercée, Un jeune et haut peuplier Dresse sa flèche élancée Comme une haute pensée Quis'élève pour prière !

Par instans le vent qui semble Couler à flots modulés Donne à la feuille qui tremble Un doux frisson qui ressemble A des mots articulés.

L'azur où sa cime nage A balayé son miroir Sans que l'ombre d'un nuage Jette au ciel une autre image, Que l'infini qu'il fait voir.

Ruisseau de feuille en feuille, Un rayon répercuté Parmi les lis que j'effeuille, Flûte, glisse, et se recueille Dans une île de verdure.

Le rayon de feu scintille Sous cette arche de jasmin, Comme une lampe qui brille Aux doigts d'une jeune fille Et qui tremble dans sa main.

Elle éclaire cette voûte, Rejaillit sur chaque fleur, La branche sur l'eau léguette ; L'aile d'insecte et la goutte, En font flotter la lueur.

A ce rayon d'or qui perce Le vert grillage du bord, La lumière se disperse En étincelle, et traverse Le cristal du flot qui dort.

Sous la nuit qui les ombre On voit, en brillans réseaux, Jouer un flottant nuage De monches au bleu cressage Qui patinent sur les eaux.

Sur le bord qui se découpe, De roses noires fraîches échos Un nid tapissé d'étoiles Se penche comme une poupe Qui voudrait puiser ses flots.

La mère habile entrecroise Au fil qui les réunit Les ronces et la framboise, Et tend, comme un toit d'ardoise, Ses deux ailes sur son nid.

Au bruit que fait mon halcine, L'onde et le rameau pliant, Je vois son œil qui promène Sa noire prunelle pleine De son amour suppliant !

Pais refermant, calme et douce, Ses yeux, sous mes yeux amis, Ou voit à chaque secousse De ses petits sur leur mousse Battre les cœurs endormis.

Ce coin de soleil condense L'infini de volupté, O charmante providence ! Quelle douce confidence D'amour, de paix, de beauté !

Dans un moment de tendresse, Seigneur, on dirait qu'on sent Ta main douce qui caresse ; Ce vert gazon qui redresse Son poil souple et frémissant !

Tout sur terre fait silence Quand tu viens la visiter, L'ombre ne fuit ni n'avance,

## MELANGES. LA CELLULE ARDENTE.

Condanné par sa naissance à la médiocrité d'une condition vulgaire, il était parvenu, encore jeune, au rang de comte de Morentali. La mort, en frappant successivement tous les héritiers de cette illustre maison, l'appela, lui dernier, à en recueillir la fortune. On eut peine à concevoir une mortalité si excessive dans la famille, et les conjectures du monde ne le laissèrent point pur de tout reproche ; mais par l'influence de son nom, les séductions de la richesse, et un moyen plus efficace encore, il avait réussi à comprimer les soupçons. Alors il épousa une femme d'une grande beauté, et ses noces somptueuses firent pendant un mois les frais de toutes les conversations des habitans de la ville de Venise. Sa femme mourut, et sans renoncer aux plaisirs, il porta l'activité de son caractère sur les combinaisons de la politique. Ses intrigues, appuyées par les avantages de la fortune, furent couronnées par le succès. Il devint membre du conseil des Dix, et fut admis au nombre des juges d'un tribunal, dont les plus hardis d'entre les Vénitiens prononçaient le nom avec une secrète terreur. Sa position élevée lui fit sentir plus cruellement un malheur qui frappa sa maison. Ses enfans du même âge s'ébattaient un jour sur la terrasse du palais de Morentali ; confiés à la garde d'une nourrice, celle-ci les oubliant un moment pour suivre des yeux le passage d'une gondole.

Dans ce court intervalle, le jeune Adolphe disparut sans qu'on fût de quelle manière, et les recherches les plus minutieuses dont il fut l'objet restèrent sans résultat. La nourrice, sachant combien la colère et la vengeance du comte étaient terribles, et n'osant point en attendre l'explosion, chercha un refuge dans les eaux du canal, et avec elle perit l'espérance de découvrir jamais le sort du malheureux enfant.

Une circonstance bizarre vint révéler dans l'esprit du comte le souvenir de cette perte vers le temps où il songeait à l'établissement de sa fille. Pour lui-même, il paraissait avoir renoncé à ses amours, mais non point aux plaisirs. Depuis quelque temps, il était fasciné par les charmes d'une jeune fille aux yeux noirs qui habitait un des quartiers les plus retirés de Venise. Quand il se dirigeait vers cette humble partie de la ville, on se doutait bien que ce n'était point pour y visiter les pauvres et soulager leur misère.

Par une belle matinée d'été, une femme, dans l'éclat de la première jeunesse, se promenait sur les bords d'un canal, attirant tous les regards par l'expression voluptueuse de sa physionomie et les charmes séduisants de sa personne. Evidemment coquette, elle paraissait fière surtout de la beauté d'un bijou qui chatoyait dans sa chevelure. Elle fut remarquée par un jeune gondolier qui s'écria aussitôt : « On ne peut être que cela... » Cette exclamation fut interrompue par un geste d'un camarade, qui lui posa vivement la main sur les lèvres. Mais il était trop tard, les paroles imprudentes de Miollano avaient été recueillies, et ce jour-là la nuit dans un des charlots du conseil des Dix. Pressé de s'expliquer par Morentali, qui paraissait prendre surtout un vif intérêt à cette affaire, il répondit en termes vagues, soit qu'il voulût garder le secret, soit qu'en effet il n'eût rien à dire. Il avait reconnu le bijou, c'est vrai, mais il ignorait à qui il appartenait, et ne pouvait se rendre compte de l'impression ou de la réminiscence qui avait provoqué son exclamation. Ses raisons parurent au-pectes, et pour le contraindre à parler, le comte lui fit subir en vain la question. Le malheureux se trouvait initié dorénavant à de trop grands mystères pour être rendu à la liberté. Morentali suggéra au tribunal qu'il serait prudent de s'en débarrasser, et ce fut lui, comme nous l'avons vu, qui fit étouffer Miollano dans la cellule ardente.

Morentali, endurci qu'il était par la pratique des actes les plus barbares, aurait perdu entièrement le souvenir de la fin étonnante du gondolier, si quelques semaines après l'exécution, une réflexion désespérante ne s'était point présentée à lui, et qu'il avait point poursuivi de son obsession comme un spectre hideux. Il y avait alors un astrologue célèbre, logé aux frais de l'état dans une partie isolée du palais du do-

## MELANGES. LA CELLULE ARDENTE.

ge. Le mystère de sa présence, l'autorité de sa réputation, la direction de ses études et la nature de ses relations occultes, tout cela exagéré par le penchant des hommes pour le merveilleux, entourait le savant Aspérini d'un prestige qui se répandait jusque sur le gouvernement, et faisait croître en intensité la craintive servilité du peuple pour ses tyrans.

Le comte voulant éclaircir ses doutes, résolut de consulter l'astrologue. Sans suite, mais portant des armes sous son manteau, il traversa, au milieu d'un morne silence, une suite d'appartemens déserts et de sombres galeries, avant d'atteindre le modeste réduit où l'interprète des astres vivait éloigné du monde. Le comte fut reçu par Aspérini avec une déférence respectueuse ; mais il se hâta de lui témoigner lui-même combien il vénérait ses profondes connaissances. Cette nature farouche pliait sous l'ascendant d'une fourberie ou peut-être d'une intelligence supérieure. Morentali, tout en protestant qu'il ne voulait point mettre un prix au service qu'il venait réclamer, posa sur la table une large bourse pleine d'or.

Le comte expliqua brièvement l'objet de sa visite.

— Seigneur, je suis prêt à vous assister dans cette recherche, dit l'astrologue. Je vois seulement avec peine qu'elle peut devenir funeste à votre repos.

— Ma résolution est irrévocable.

— Seigneur, réfléchissez. Nous n'avons point invoqué l'assistance de l'esprit mystérieux, vous pouvez encore vous abstenir ; toutes les circonstances que nous avez recueillies jusqu'à présent se rassurent pour vous rassurer, pourquoi vouloir chercher une plus grande certitude ? N'est-il point dans la nature des choses de ce monde de présenter toujours un côté enveloppé de mystère ?

Les représentations de l'astrologue avaient irrité encore l'impatience et les inquiétudes du comte.

Je vous l'ai dit, savant Aspérini, je veux savoir la vérité, quelle qu'elle puisse être. Épargnez-moi les conseils de la prudence ; je ne suis disposé ni à les entendre, ni à en profiter.

Le devin n'insista plus et se prépara à satisfaire le noble Vénitien.

C'était une belle nuit, et Morentali avait pu l'observer en se rendant au palais. La lune éclairait d'un reflet argenté la surface mobile des eaux et les mille formes de la toiture des maisons. Les étoiles semblaient puiser à sa vive lumière un éclat inusité. Aspérini prit le seigneur vénitien par la main et le conduisit à l'embarcadere d'une fenêtre, dont il fit jouer le ressort. La lune avait disparu, et pas une étoile ne rayonnait à l'horizon. Un ciel de plomb enveloppait tristement la nature, et les images les plus fantastiques se dessinaient sur ce fond indécis. On vit poindre dans le lointain une figure trop confuse pour ressembler à quelque chose de saisissable pour les sens. Le fantôme s'approcha par degrés sans prendre une forme plus définie. Un léger mouvement de l'air et un bruissement presque imperceptible annoncèrent sa présence. Morentali, subjugué par un sentiment d'horreur, se voila la tête avec les plis de son manteau.

L'astrologue lui a brassé quelques paroles pour le rassurer. Vous pouvez, continua-t-il, résumer vos doutes en trois questions, mais souvenez-vous qu'il ne vous est point permis de dépasser ce nombre.

Mon fils vit-il, demanda le comte d'une voix défaillante ?

Il est mort ! gronda une voix rauque, étrange, surhumaine. Le comte garda le silence. Il en savait assez ; ses dernières espérances lui étaient ravies. Un soupir profond lui déchira la poitrine.

Il fit un mouvement pour sortir, mais Aspérini lui rappela qu'il restait encore deux questions à faire.

Le comte, d'un ton plus ferme, reprit : Quel était le bijou que j'avais donné à Julia Venyas ?

— Tu femme le porta la dernière fois qu'elle se para.

— Comment Miollano a-t-il pu le reconnaître ? ajouta le comte, sans paraître s'attacher beaucoup d'importance à ces paroles. Mais la réponse lui arracha un cri poignant, et le renversa sans mouvement sur le parquet.

Lorenzo de Castiglia conduisit le comte à sa gondole aux degrés de l'église de Sainte-Anne. Tout le monde s'attendait à

## MELANGES. LA CELLULE ARDENTE.

Mou cœur même qui s'élançe Ne s'entend plus palpitier !

Ma pauvre âme ensevelie Dans cette mortalité Ouvre sa mélancolie, Et comme un lin la dépie Au soleil de ta bonté.

S'enveloppant tout entière Dans les plis de ta splendeur, Comme l'ombre à la lumière Elle ruiselle en prière, Elle rayonne en ardeur !

Oh ! qui douterait encore D'une bonté dans les cieux, Devant un brin de paurée, Qui s'égare et fait éclore Ces ravissements des yeux !

Est-il possible, ô nature ! Source dont Dieu tient la clé, Qu'il soit toute créature, Lorsque la goutte est si pure, Que l'abîme soit troublé !

Toi qui dans la perle d'onde, Dans deux brins d'herbe plies, Peux enfermer tout un monde ; D'un bonheur qui surabonde Et déborde sur tes plis.

Avare de ces délices, Qu'entrevoit ici le cœur, Peux-tu des divins calices Nous prodiguer les prémices Et répandre la liqueur ?

Dans cet infini d'espace, Dans cet infini de temps, D'un bonheur qui surabonde Et déborde sur tes plis.

Soave d'éternelle vie, Foyer d'éternel amour, A l'âme à peine assouvie Faut-il que le ciel envie Son étincelle et son jour ?

Non, ces courts moments d'extase Dont parfois nous débordons, Sont un peu de miel du vase, Et comme s'extravase De l'océan de tes dons !

Elles y naissent, j'espère, Dans les secrets de tes cieux, Ces chères âmes ! ô père ! Dont nous gardons sur la terre Le regret délicieux !

Vous, pour qui mon cœur se voile Des larmes de notre adieu, Sans doute dans quelque étoile Le même instant vous dévoile Quelque autre perle de Dieu !

Vous contemplez assurées Des champs de sérénité, Où vous écoutez ravies Murmurer la mer des vics Au lit de l'éternité !

Le même Dieu qui déploie Pour nous un coin du rideau Nous enveloppe et nous nous, Vous dans une mer de joie, Moi dans une goutte d'eau !

Pourtant mon âme est si pleine, O Dieu ! d'adorer t'ion ! Quo mon cœur tient à peine, Et qu'il sent manquer l'haleine A sa respiration !

Par ce sent rayon de flamme, Tu m'attires tant vers toi, Que si la mort, de mon âme Venait délier la trame, Rien ne changerait en moi !

Si on qu'un cri de louange Plus haut et plus solennel, En voix du concert de l'ange, Changerait ma voix de fange Et deviendrait éternel !

Oh ! gloire à toi qui ruiselle De tes soleils à la fleur ! Si grand dans une parcelle ! Si brûlant dans l'étincelle ! Si plein dans un pauvre cœur !

ALPHONSE DE LAMARTINE.

Vol. 8

Montreal, Mercredi 31 Juillet 1839.

No 3

jeunesse, sa noble figure, et sa brillante fortune, disait qu'il était digne de la main de Giulia de Morentali. Un grand nombre d'habitants d'honneur lui avaient acquis la réputation d'un diuilliste redoutable, et des succès plus flatteurs, celle d'un homme à bonnes fortunes. Cependant, il n'avait pu réussir à se faire aimer de Giulia, quoique son cœur fût encore libre, et l'égoïsme de la jeune comtesse, irritée de ses importunités, avait dégénéré insensiblement en haine. En file épumière, mais non point sans angoisses, elle s'était résignée au cruel sacrifice exigé par son père. Lorenzo couronnait ses secrètes dispositions, et il s'efforçait de les regarder comme des caprices de femme. Il l'avait recherchée, parce qu'un mariage solide lui paraissait nécessaire pour accroître son crédit, et peut-être aussi pour acquiescer l'estime publique. Déjà il voyait la foule se presser respectueusement autour de lui, et applaudir à cette union. Rien de plus beau que le cortège des deux époux groupés sur les degrés de l'église Ste-Anne, en attendant l'arrivée du comte.

Morentali parut, et le cortège des fiancés dans l'église. Les orgues versèrent au-dessus des flots d'une divine mélodie, et un encens précieux parfuma l'air chargé de ces célestes accords. Les amis des deux familles formèrent un demi-cercle devant l'autel. Lorenzo s'approcha, d'un air à la main à la belle comtesse, et tous deux s'inclinèrent pour recevoir la bénédiction nuptiale.

Alors Morentali s'avança vers l'autel et retint la main du père. Arrêté, mon père, j'ai un mot à dire à nos amis et à ces jeunes gens, avant que leur union s'accomplisse. Lorenzo et Giulia, et vous tous, ajouta-t-il, prêtez-moi un moment d'attention. Il y a aujourd'hui un motif qui me donne l'ordre aux gardes du conseil des Dix de saisir un gondolier, ayant nom Mollano, et de l'amener devant moi dans la chambre de la question, pour avoir reconnu le bijou que voici. Regardez, ma fille, et dites-moi si tu le reconnais de l'avoir jamais vu ? Giulia prit le bijou, et ses yeux se remplirent de larmes. Morentali continua en ces mots.

Ah ! tu le reconnais aussi, n'est-ce pas ? apprends donc, mes amis, qu'il a appartenu autrefois à la comtesse de Morentali, et que naguère, pour d'excellentes raisons, je le donnai à une honnête fille, à qui j'ai repris, comme vous voyez. Mollano avait vu le bijou sur la tête de cette jeune femme, et l'avait reconnu. Mais comme il s'obstina à garder le silence lorsque je lui demandai des explications, je lui fis briser les os et ensuite je le fis brûler vivif dans la cellule ardente !

Morentali s'était exprimé avec une apparence de jactance et de légèreté, qui rendait encore sa révélation plus effrayante.

Un frisson d'horreur parcourut l'assemblée. Lorenzo, offensé d'une interruption dont il ne comprenait point le but, et qui cherchait en vain à s'expliquer, avait eu peine à contenir son impatience.

Il me semble, signor, dit-il amèrement à Morentali, que vous auriez pu choisir un autre temps et un autre lieu pour de pareils aveux. Pourquoi venez-vous jeter le trouble au milieu de cette noble assemblée, et remplir d'effroi le cœur de votre fille ?

Et pour quoi ne le ferai-je pas, seigneur de Castiglia, puisque la victime était mon fils et mon frère ?

Ces mots furent suivis des éclats d'un rire insensé. Le comte de Morentali s'appuyait sur un pistolet à la tête, et le bruit que fit l'explosion se confondit avec le cri de mort de Giulia qui, le cœur brisé, tomba sans vie dans les bras de Lorenzo.

A. J.

AFFAIRES DU CANADA.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi 6 juin.

(Suite.)

Il existe un autre plan que j'ai pas mentionné, quoique d'une nature bien plus étendue, parce que je crois qu'il a été quand à présent, abandonné par ceux qui le proposaient : je veux parler du plan d'une confédération de toutes les provinces de l'Amérique du Nord, chaque province ayant une assemblée séparée, en même temps qu'il y aurait une assemblée par dessus toutes les autres. Je consultai à ce sujet, il y a plus d'un an et demi, une personne dont l'opinion a toujours mérité un grand poids par rapport à cette question particulière et à tous autres objets concernant les affaires du Canada, je parle de Sir James Kempt. Je lui demandai ses vues et il me dit : qu'il était convaincu, par l'état des provinces et des communications entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick et le Haut et le Bas-Canada, qu'une semblable Union ne serait pas praticable ; qu'elle conduirait aux plus grands inconvénients de la part de la représentation et de l'administration de la Nouvelle-Ecosse et de la Nouvelle-Écosse ; et qu'il dissuaderait fortement le gouvernement d'entreprendre une telle proposition. Telle était l'opinion de Sir James Kempt, avant que le Lord Durham n'allât en Canada. Le Lord Durham alla en Canada, après avoir considéré chaque plan, très disposé en faveur de celui d'une Union générale des provinces ; mais le résultat de toutes ses communications, qu'il eut avec les personnes, et dans ce pays, intéressées dans le bien-être du Haut-Canada et dans celui de la population britannique dans le Bas-Canada, l'avait conduit à la conclusion qu'il ne pouvait pas, conséquemment avec son devoir envers la couronne, recommander une semblable Union.

Après avoir établi les raisons générales qui pouvaient avoir lieu en faveur de l'Union, relativement aux deux provinces, je pense qu'il est nécessaire d'établir succinctement ici les principes sur lesquels nos personnes qu'une Union législative doit être fondée.

Une considération principale, évidemment,

est de savoir en quelle manière la représentation doit être formée ; savoir : la représentation, donnant à chaque province un certain nombre de membres en proportion de la population, ou quel autre plan ?

En examinant ces différentes matières, et en discutant chaque proposition, notre opinion généralement est : que nous ne devons pas passer aucun nombre précis de représentants pour le Bas-Canada et pour le Haut-Canada ; et qu'aussi nous ne devons pas poser en principe : que la population seule sera considérée. Il nous semblait qu'il serait nécessaire, en formant l'Union et avant que l'Union législative puisse être convenablement complétée, d'avoir pris en considération toutes les matières relatives aussi bien à la population qu'aux territoires sur lesquels elle a une représentation. Ce qui peut être fondé par la suite. Que que puisse être le cas, l'équité des vieux pays, encore en est-il qu'en disposant une représentation pour un comté qui, il y a 20 ans, n'avait aucun habitant, mais qui est maintenant devenu très peuplé, il est nécessaire de tenir en vue que le même accroissement de population peut avoir lieu, non seulement par les naissances, mais par l'immigration ; et qu'en conséquence il serait convenable de combiner la considération du territoire avec celle de la population, et de poser comme base générale, que vous combinerez ces deux principes, et donnerez une représentation qui pourra s'élargir par un acte de loi, au moment de la population, à présent ; mais qui, dans plusieurs années d'ici, sera plus correctement une représentation du peuple, que si l'on avait pris pour guide l'état actuel de la population.

En adoptant ce principe cela m'en paraît un raisonnable. Un grand avantage et un grand effet de ce principe serait de donner un plus grand poids aux habitants britanniques du Bas-Canada, parce que beaucoup de ceux du Canada ont décliné de l'extrême jalousie des habitants français et de l'introduction de nouvelles lois, de nouvelles entreprises et de nouveaux commerces dans leur province. Je pense que la vraie politique de ce pays, non seulement à l'égard de l'Angleterre et du parlement impérial, mais encore à l'égard des futures intérêts du Haut-Canada, est de donner un caractère britannique à toute la province, (écoutez ! écoutez !) d'allouer aux lois britanniques et à la législation britannique ; de prendre garde, par tous les moyens, que la population française ne soit pas opprimée, qu'elle ne puisse souffrir d'aucune injustice ; mais, en même temps, de ne pas permettre que ses jalouses, ses attachements à ses propres coutumes, obstruent la voie des grands progrès que j'ai constaté que le Canada est destiné à faire, et qui seuls peuvent rendre soit un état, soit une province heureuse et prospère. (applaudissements.) Tel sera, en conséquence, le principe général que la chambre doit approuver ne doit pas être mis à effet par aucun bill à être introduit actuellement. C'est un plan qui requerra des enquêtes préliminaires, sur la place, de la part de personnes qui ont une intime connaissance de l'état et des circonstances du Canada.

A continuer.

L'Ami du Peuple.

Montreal, 3 Juillet, 1839.

Notre collègue du Courier nous semble faire des raisonnements beaucoup trop outrés, qui sentent extrêmement la passion, et qui confondent, soit intentionnellement, soit avec une légèreté condamnable, pour un écrivain public, les notions les plus ordinaires, au sujet de la bienveillance royale, dont Parker, Chandler et White ont été ou doivent être les objets. Il demande : « nous devons avoir une délivrance générale des paisibles rebelles, et des délicats meurtriers, maintenant dans les prisons de Kingston et de Montréal ? Il est certain que si un acte semblable d'indulgence et de générosité s'exécutait, il arriverait de tout genre d'offense ou en concevoir du ressentiment. Commençons d'abord le sort des soldats, condamnés à la déportation pour désertion, qui viennent de partir de cette ville, il se fait cette question on : « quel est le plus grand crime, d'un soldat qui déserte ses drapeaux ou d'un rebelle ? et pour résoudre ces deux delits, dans le sens qui lui paraît le plus excusable, voici comment il parle de ces soldats coupables : « Ces hommes peuvent avoir commis leurs crimes sous l'influence d'une forte ivresse, ou bien aiguillonnés jusqu'à la rage par la tyrannie d'un fouet, ou par celle de prisonniers revêtus d'une faible et courte autorité ; mais les rebelles, les incendiaires, les meurtriers et les pirates, qui ont reçu le pardon royal, quelle excuse peut-il être offert pour eux ? Le crime de désertion, chez toutes les nations du monde est puni avec sévérité et même exposé à la mort celui qui s'en rend coupable ; l'armée est la sûreté d'une nation ; c'est sur elle que tout un peuple repose ses plus chères espérances et sa sécurité la plus complète. La rébellion, quel qu'elle soit, n'est peut-être pas aussi pernicieuse que la désertion. Car le soldat est chargé de repousser les rebelles, comme tout autre ennemi, et s'il déserte, les rebelles peuvent triompher. Mais les excuses, offertes par notre collègue pour diminuer de la culpabilité du soldat et obtenir une mitigation à sa peine, ne peuvent-elles aussi être invoquées en faveur du rebelle ? celui-ci ne peut-il être aussi influencé par l'ivresse, par des ivresses beaucoup plus fortes ; celles d'une confiance mal placée, de conseils perfides, et d'un amour de la patrie mal conçu ? Tout ce qui

crime est sujet à excuser et par conséquent tout crime peut être l'objet de son pardon. L'Noire collègue termine ainsi : « Il serait mieux de vanter moins la justice et notre glorieuse constitution ; car il existe des cas dans lesquels leur administration est mauvaise et folle. » L'administration de la justice ou de la constitution ne peut être ni folle ni mauvaise, dans un acte de pardon, qui est l'une des prérogatives de la couronne et qui s'exerce au meilleur du jugement du souverain. Mais c'est un libel, contre la justice et contre la constitution, que de mettre en doute la prérogative royale, et c'est une insulte à la Reine, que de censurer la manière dont elle exerce son pouvoir constitutionnel.

Les dernières nouvelles de la Jamaïque, datées du 23 juin, sont loin d'être satisfaisantes.

Un haut degré d'excitation existe entre Sir Lionel Smith, le gouverneur abolitionniste, ainsi que son entourage, et les planteurs. Le premier prend parti avec les nègres, pour éradiquer les anciens possesseurs d'esclaves. L'autre contient 35,000 habitants blancs, 100,000 hommes libres privilégiés, de couleur, et 311,000 apprentis noirs, nouvellement émancipés. Il y a 135,000 blancs et noirs qui votent dans les élections ; ces derniers vont être bientôt appuyés par les anciens esclaves, et la représentation tombera entièrement entre les mains d'une race ennemie née des blancs. La presse a été attaquée par le gouverneur pour avoir pris le parti des anciens sujets anglais. Les nèges libres volent impunément les produits et les vont vendre aux marchés. Des assemblées secrètes de nègres tiennent, et ces conciliabules se terminent sans doute par une imitation des massacres de St. Domingue. Sir Lionel est accusé d'avoir supprimé des informations importantes pour le gouvernement de la métropole et entre autres les rapports du juge Willis, qui n'arrivèrent en Angleterre que six mois après avoir été placés entre les mains du gouverneur.

Nous voyons avec chagrin l'état déplorable où se trouve cette importante colonie, par suite de la précipitation mise à un acte d'humanité exemplaire, certainement ; mais qui demandait à être calculé de manière à le rendre bien faisant pour les noirs, sans être préjudiciable pour les blancs. Nous appelons de toutes les forces de notre âme l'abolition de l'esclavage ; mais nous la voudrions entourée de toutes les garanties qui pourraient en assurer l'exécution pour chaque race, et qui éviterait surtout l'effusion du sang. Nous ne sommes point de ces philanthropes qui aspirent à attacher leur nom à une mesure mémorable aux dépens du bonheur même de l'espèce humaine. Nous savons qu'il existe des faits déplorables autant que salutaires, dont l'usage trop précipité peut occasionner les maladies les plus graves et conduire à la mort.

Les nouvelles de la colonie américaine de Libéria ne sont pas très favorables ; nous attaquons continuellement les nouveaux établissements ; plusieurs fermes ont été pillées et les colons ont été tués. Les défrichements se continuent cependant, et plus de 300 acres sont déjà en culture. Les terrains ne suffiront point pour les besoins de la colonie ; ensuite que la suspension partielle du commerce, par suite des discussions avec les voisins, et la rareté des provisions, donnent des inquiétudes pour l'avenir de cette nouvelle branche de la grande république.

Le gouverneur Buchanan se remet à peine d'une maladie qu'il vient d'éprouver, et il met tous ses soins à réparer les maux occasionnés par la nature des difficultés qui l'entourent.

Le Lord Russell, dans la discussion de la seconde lecture du bill sur le Canada, annonça « que par suite des déjections dernièrement reçues du gouverneur du Bas-Canada, il serait prématuré et peu sage de se jeter dans de grandes difficultés pour l'arrangement de la question de l'Union. » La Gazette de Montréal de samedi dernier dit : que c'était sans doute une erreur ; qu'on avait vu ou dire, du gouverneur du Haut-Canada et non de celui du Bas, et qu'elle est informée que son excellence, le gouverneur-général, n'avait pas, jusqu'à cette date, adressé de dépêches au sujet du bill d'Union, au secrétaire d'état des colonies. Nous ne voyons pas ce qui pourrait incriminer les motifs du gouverneur-général, dans l'hypothèse où il eut écrit sur cette question. Chacun peut envisager l'Union avec des vues différentes, et être très sincère dans son idée d'arranger toutes choses pour l'avantage du pays com-

me pour celui de ses habitants de toutes origines. Le ministre a bien déclaré lui-même « que le bill d'union était moins dans l'intérêt du pays que dans celui de toute autre chose. » Il existe des hommes, dans cette province, dont la dévotion envers la patrie ne peut être mise en doute, et qui cependant considèrent l'Union comme une pomme de discorde, jetée au milieu de partis, qui ne se disputent déjà que trop depuis longtemps.

La Gazette de Montréal a donné, samedi dernier, copie du bill qui devait être proposé au ministère, pour l'Union des canadas. Comme heureusement cette mesure est abandonnée, quant à présent, et nous disons heureusement parce que nous redoutons qu'elle ne devienne une pomme de discorde, nous avons le temps d'en examiner les dispositions. Notre collègue du Courier, sans doute par la faute de ses typographes, lit ce document comme contenant 73 colonnes ! Ce serait à peu près dans le genre du rapport du Lord Durham ! Mais le bill est beaucoup plus court, quoique bien long, et c'est 73 articles qu'il contient.

Il serait sans doute curieux de compiler le « grand livre » des dépenses du Lord Durham, pour le compte de la Grande-Bretagne, durant sa mission en Canada. En attendant que nous ayons la petite satisfaction d'éplucher cette nouvelle liquidation, qui ne doit présenter certainement que des pertes, la Gazette de Québec nous en donne un avant-goût, dans cet article tout particulier :

A. H. F. Scott, un steamboat extra, pour conduire MM. Wakefield et Dillon à Montréal £50 0 0.

Ceci, sauf la somme, rappelle les 1 ch. 6 d. payés, par la province, pour le port de la maille de l'ambassadeur D. B. Viger, dont la promenade inutile autant qu'oiseuse, à Londres, ne coûta que près de £1000 à ses chers concitoyens ! Il faut cependant rendre justice à l'ex-vice-roi, il y allait encore plus grandement que l'ex-ambassadeur, alors que l'argent ne sortait point de sa poche, car, à l'exemple du vénérable ami du pays, il n'était jamais pressé de délier les cordons de sa bourse. Chacun se rappelle que les grands travaux accomplis, pour l'honneur de l'Angleterre, par MM. Wakefield et Dillon, et chacun trouvera sans doute très bon marché les £500 dépensés par le Steamboat, surtout en les mettant en parallèle avec les subsides du John Bull, de fastueuse mémoire.

Le Lieut. Col. Mudge, des ingénieurs royaux, officier d'une habileté éprouvée, et M. Featherstone, gentleman de grande expérience, résidant depuis longtemps dans l'Amérique Septentrionale et au fait des affaires qui concernent la question des frontières, partent immédiatement pour le Nouveau-Brunswick afin de reconnaître le territoire disputé et de faire un rapport sur les moyens d'arranger la ligne frontière. Ils devaient prendre passage sur le British Queen.

Un état de la dépense de Sir Francis B. Head a été présenté au parlement. La mission de ce lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, y compris son salaire pendant deux et près de trois ans, s'est élevée à £9000. La comparaison de cette économie avec la prodigalité de la mission Durham, n'échappera sans doute à personne.

Les journaux du Haut-Canada disent que Sir George Arthur est sur le point de faire un tour d'inspection militaire dans la haute partie de la Province Supérieure, et que le même service serait rempli, dans la basse partie, par le Col. John H. Dundas, commandant du district de Kingston.

Le ministère français a présenté une loi aux chambres, disposant qu'une pension de 1375 fr. serait accordée au marin anglais, qui fut blessé dans l'infatigable rencontre de la Médée et du Griffon. C'est noblement réparer un erreur.

Lord Ebrington a publié une proclamation dans laquelle il dit qu'il s'en repose sur le bon sens et la loyauté des Orangistes d'Ulster, pour suspendre leurs processions, et qu'il n'enverra pas de forces additionnelles à ce sujet. Il est probable que les Orangistes, de l'autre côté de l'Atlantique, se sont montrés plus dociles que dans le Haut-Canada.

Les Lords de l'Amirauté viennent de décider que les femmes et les enfants qui s'embarqueraient sur tous les bâtiments de Sa Majesté ou sur vaisseaux de transport, n'auraient droit à aucune distribution de liqueurs fortes ; mais qu'il leur sera accordé le double de thé, de chocolat et de sucre. Cette disposition nous semble très sage.

Raymond Busby, écuyer, a été assermenté comme Sheriff du District de l'Ouest, dans le Haut-Canada.

L'Église des Invalides est le monument du monde qui rappelle le plus les gloires françaises ; plus de 800 drapeaux et étendards Espagnols, Portugais, Hollandais, Algériens, Turcs, Arabes, qui ornent ses frises, pourraient servir à écrire l'histoire de l'époque ; 4500 drapeaux Prussiens, Autrichiens, Anglais, Russes, Saxons, Wurtembergeois, Suédois, Danois, Bavaurois, etc. brûlés dans la cour de l'hôtel des Invalides en 1814, n'ont pas effacé les faits d'armes de l'Empire ; et l'on vient de placer, dans cette enceinte sacrée à tant de héros mutilés, quatre pavillons mexicains, conquis à Saint Jean d'Ulloa.

Une grande explosion a eu lieu dans les mines de South-Shields ; 150 personnes furent tuées et blessées.

C'est le capitaine Walker, officier britannique, qui commande la flotte turque ; il a été nommé grand amiral, par le Sultan. La porte, qui semblait très pauvre les années précédentes, est tout à coup devenue riche, de manière à pouvoir payer des arriérés dus depuis longtemps. On soupçonne quelque grande puissance à la tête des mouvements d'Orient.

Le col. Prince, à la cour de quartier de sessions de la paix pour le District Ouest du Haut-Canada, tenue à Sandwich le 16 courant, a été élu président, en remplacement de Charles Elliot, écuyer, qui avait été nommé en avril dernier. Il y avait 21 magistrats, dont 14 votèrent pour le col. Prince ; les autres refusèrent de voter.

Aux assises tenues à Toronto le 22 courant, Philip Jackson, Liogènes McKenzie, Benjamin Warner, Isaac Mace et John McIntyre, qui avaient été fait prisonniers à la Pointe au Pèle, furent déclarés coupables. Un autre prisonnier, nommé Isaac Myers, attendait son jugement.

Un soldat du 73e régiment tomba dernièrement dans le bassin au quai Counter, dans Kingston, et fut malheureusement noyé.

William L. Mackenzie, du fond de son épouvantable cachot, a rendu un Ukase, qu'il a publié dans la « Gazette Officielle » de sa république manquée, par lequel il invite tous ses partisans et les amis de la cause, à ne pas brûler en effigie le jrige Thompson, de la cour supérieure des Etats-Unis, qui eut la hardiesse de prononcer la cruelle sentence le condamnant à la solitude. Il est probable que c'est une manière honnête, employée par l'honnête Mackenzie, pour engager les sympathisants à procéder à un petit auto-da-fé, auquel ils ne penseraient pas et qui pourrait faire croire aux sympathies de la populace souveraine.

Le Baron Fratelini, ou Fratelin, ou Eio-vitch, ou quelque autre chose qu'on ne peut nommer, qui paye sa visite en Canada par une détention rigoureuse et par un renvoi un peu brutal, a délivré des lectures dans plusieurs villes du Maine, pour raconter les plus grandes histoires du monde, sur ses propres aventures ; mais, comme la vérité n'est pas toujours bonne à dire, il est probable qu'il l'aura accompagné de variations, pour lui donner plus d'attraits. Nous le soupçonnons un Paganini, pour les variations et pour la rapidité du jeu. Il paraît cependant qu'il n'a pas trouvé des admirateurs partout, et qu'il a été obligé, plus d'une fois, d'exécuter des fugues. Un journal de New-York dit : « Nous ne voudrions pas, pour la moitié du New Hampshire, dire la moindre chose qui sente le libelle sur M. le Baron Fratelin, mais nous savons qu'il est excessivement bien connu, dans cette ville ainsi qu'à Philadelphie. »

Le Messager de St. Albans (Vermont) annonce que le 23 courant, trois soldats, qui cherchaient à désertir leur poste, à la Baie de Missisquoi, furent chaudement poursuivis dans Highgate, (territoire des Etats-Unis) où deux furent repris et les trois autres se noyèrent dans le Lac, en pensant échapper. Cela s'appelle reprendre ses hommes à la barbe de l'ennemi.

Madame Henrietta Guichard, veuve en premières noces de feu Peter Fargues et en secondes noces de feu l'hon. Thomas Dunn, en son vivant l'un des juges de la cour du banc du roi et deux fois président de cette province en l'absence du chef du gouvernement, est morte à Québec, il y eut samedi quinze jours.

Un événement malheureux est venu priver le pays d'un loyal canadien. Le capitaine Clément Brisset, de la seigneurie de Biery, en étant une course, tomba de sa voiture ; sa chute fut si grave, qu'il fut relevé sans connaissance, transporté chez lui et qu'il mourut le lendemain soir. Ce fut le capitaine de milice canadienne, qui refusa

de remettre sa commission aux mutins exposés par les conseils de Papineau, et qui ne voulait pas joindre les étendards de la révolte. Sa maison fut ensuite attaquée, dans le milieu de la nuit ; les portes en furent enfoncées, son mâit fut abattu et sa famille exposée à toute la brutalité des assassins. Le capitaine Brisset employait près de 300 ouvriers, dont il soutenait les familles, et sa mort prématurée ne manquera pas de produire le deuil dans sa paroisse.

Le 3 juillet, le lord Gosford, M. Robinson, juge en chef du Haut-Canada, et le docteur Strachan, eurent des conférences avec le ministre des colonies.

Nous adoptons ordinairement avec beaucoup de circonspection les nouvelles données par le Herald ; cependant nous ne pouvons guère nous douter que deux accidents, rapportés par ce loyal journal, alors surtout qu'il ne s'agit de rien concernant la politique, fussent des histoires beaucoup trop légèrement adoptées ; nous avons déjà rectifié l'imputation de suicide gratuitement déversée sur un grenadier-garde, si nous reste maintenant à démentir la mort de la dame d'honneur, (Maid of Honour), jument appartenant au capitaine Shirley, qui aurait été annoncée, dans les papiers publics, comme ayant eu lieu à la suite des courses de Laprairie. Voici le fait : les courses de Laprairie se terminant avec l'arrivée de la nouvelle de la mort de l'infortunée mademoiselle Flora Hastings, plusieurs personnes s'écrièrent : « la dame d'honneur (The Maid of Honour) est morte ! » et l'on appliqua le rapport à la jument du capitaine Shirley, au lieu d'expliquer qu'elle se reportait à la Maison de la Reine. Quelques désaveux n'eurent rien de plus pressé que de répéter l'exclamation, en descendant du bateau à vapeur, et notre collègue du Herald la trouva une bonne fortune pour son papier ! Nous sommes certains que le public nimerait mieux, quand ce ne serait que par galanterie et par chevalerie, pleurer la Maid of Honour du capitaine, que celle de la Reine ; mais il faut la vérité avant tout.

COUR D'APPEL. — Le Samedi 20 juillet la cour s'ouvrit ; étaient présents les hon. J. Stewart, Corhan, George Pemberton, Bowen et Mondelet. Rien ne fut fait, n'ayant pas le quorum.

Le lundi 22 juillet ; les mêmes honorables étaient présents, avec l'hon. H. Heney. Les cas suivants furent entendus :

Molson contre Duval.  
McConnell contre Dubord.  
Boy contre J. fides.  
Châtou contre le curé et les marguilliers de la paroisse Ste. Claire.  
Marrh 22 juillet ; étaient présents les hon. J. Stewart, H. Heney, Corhan et G. Pemberton. Les causes suivantes furent entendues :

Cartier contre B-gley.  
Menard dit Lafontaine contre Ben'et.  
Capham contre Buchanan.

Les émeutes de femmes ne sont pas toujours aimables en Angleterre. Un sergent de police de Londres, qui volait dernièrement rétablir l'ordre, dans un établissement de blanchisserie, fut saisi par 60 séduisantes blanchisseuses, qui le prirent pour du linge sale et voulurent le savonner dans une cuve remplie d'eau bouillante ! Ce ne fut qu'en faisant les serments les plus solennels de sa mêler dorénavant de ses propres affaires, qu'il parvint à éviter la chaude immersion.

L'opération de la réformation du nez, qui la peau empruntée au front, fut accomplie, pour la première fois dans cette province, il y eut dimanche huit jours, à l'hôpital de la marine à Québec, par le Dr. Douglass sur une femme âgée de 36 ans. Cette opération a complètement réussi et le sujet se rétablit promptement.

On se rappelle sans doute l'énergie démontre par madame Prevost, de Ste. Scelastique, lors des soi disant manifestations populaires, stimulées par Papineau et par ses acolytes dans la révolte. Les officiers et volontaires de la seigneurie d'Argenteuil ayant résolu de donner à cette héroïne un témoignage de leur considération, lui présentèrent, samedi 6. courant une très belle tabatière d'argent, avec une inscription appropriée à la circonstance. Un dîner et une fête de famille suivirent cette cérémonie.

Toute la journée de lundi fut signalée par un orage épouvantable, qui éclata dans la ville ; la tonnerre grondait perpétuellement, la pluie tombait par torrents ; il est à craindre que les foins et les grains aient été éprouvés de grands dommages dans le déluge partiel.

Les militaires condamnés, qui ont été embarqués sur le vaisseau l'Albatros, se divisent ainsi qu'il suit: des royaux deux; du 11e rég. un; du 15e rég. un; du 24e rég. un; du 32e rég. six; du 31e rég. sept; du 48e rég. trois; du 66e rég. deux; du 71e rég. quatre; du 73e rég. deux; du 85e rég. treize et du 93e rég. cinq; en tout 47; la majeure partie déserteurs.

Des nouvelles particulières nous apprennent que, depuis Montréal jusqu'au dessus du comté de Lac des Deux Montagnes, tous les grains sont atteints de la rouille, et qu'il faudra se décider à les faucher; les pruniers, dans cette direction, semblent aussi atteints des mêmes insectes qui détruisent les pommiers dans la paroisse de St. Hilaire de Rouville.

Le Herald nous a fait commettre une erreur, en affirmant que l'homme qui se suicida, en se noyant, appartenait aux Grenadiers Gardes. C'était un émigrant, qui se nommait Michael Murray et était arrivé il y a peu de jours de Dublin. Le verdict du jury d'enquête, rassemblé par le coroner, porte que le décadé se jeta dans le St. Laurent et se noya, étant ivre.

Le nouvel hôtel des sources de Calédonie est maintenant ouvert pour recevoir les visiteurs de ces eaux aussi fashionable que salutaires.

Nous n'avons pas dit grand chose de premier concert de Master St. Luke, et nous ne disons rien du second qui eut lieu hier, parce que Master St. Luke a probablement oublié que nous étions éditeur de l'Ami du Peuple, et de plus amateur en état de pouvoir apprécier ses talents.

Le 3 juin 1837, une personne prit passage sur le bateau à vapeur Gazelle, allant de Fortmouth à Cincinnati, pendant la traversée elle fut maltraitée et mise à terre, sur soupçon que qu'on l'était entré dans sa cabine. Cette personne, après 2 ans de persécution, ayant prouvé un très bon caractère, vint d'obtenir un verdict de 6,766 dollars de dommages, contre le brutal capitaine. Maintenant, mettez un pauvre diable à la place de celui qui peut attendre deux ans une justice pour laquelle il lui fallut faire de grandes avances, et on l'aura maltraité impunément.

Le temps avancé où nous avons reçu le présentement des grands jurés de cette session ne nous ayant pas permis de faire paraître les réflexions que sa lecture nous a inspirées, nous sommes forcés de remettre cette publication au prochain numéro.

Une correspondance insérée dans le Transcript de Montréal, se plaint des miasmes occasionnés par le Gaz, qui finirait par faire disparaître nos magasins et nos rues mêmes; nous nous joignons volontiers à ces doléances, et nous pensons que les intéressés dans la compagnie du Gaz porteront remède à une incommodité qui, non seulement est pernicieuse au public, mais finirait par leur faire du tort, en forçant nos magasins à abandonner ce genre d'éclairage.

Les pensions, qui doivent être données aux victimes de la dernière émeute à Paris, sont de 1000 francs, pour les gardes municipaux blessés et amputés d'un membre; de 1000 francs, pour les veuves des gardes municipaux et de 500 francs pour les orphelins.

Cour de Session Spéciale de la Paix. Présens: P. E. LECLERE, E. BARRON, O. BERTHELET, Ecuteurs. Hyp. Gay, Ec. Marcelin Courville.

La plainte portée contre le défendeur était pour avoir refusé de remplir ses devoirs comme domestique, s'être absenté sans permission, et avoir quitté le service de son maître avant l'expiration du temps pour lequel il était engagé.

Le défendeur, par exception, avait plaidé minorité, mais n'avait pas allégué la lesion. La cour, après avoir délibéré, rejeta cette exception, sur le principe qu'un mineur peut valablement contracter pour son avantage, et que lorsque son état est celui de domestique, apprenti, etc. ayant pour habitude de s'engager comme tel, son engagement, quoique fait verbalement, est aussi valable que si le mineur eût été assisté de son père ou tuteur.

Sur la preuve des faits allégués par le poursuivant, la cour, vu la gravité de l'offense, condamna le défendeur à payer une amende de £5 0 0 courant, ou de subir deux mois d'emprisonnement, et aux dépens de l'action.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX, Au Collège Saint Pierre à Chambly, 16 Juillet 1839. Rhetorique. Prix d'Excellence, Louis Agapite Auger. Accessit, Louis Gemme. Amplification Française, 1er prix Louis A. Auger.

2nd Louis Gemme. Accessit, Joseph Lanier. 1er prix de Version, Louis Gemme; 2nd, Joseph Lanier. 1er Accessit, Bernabé Larocque, 2nd, Louis A. Auger. 1er Prix de Thème, Joseph Lanier; 2nd, Louis Gemme. Accessit, Louis A. Auger. Prix de Mémoire, Louis A. Auger. Accessit, Joseph Lanier. Prix d'Anglais, Louis A. Auger. Accessit, Bernabé Larocque.

BELLES LETTRES. 1er Prix d'Excellence, Edouard Généreux; 2nd, Isaac Giroux. Amplification, Edouard Généreux et Laurent Surprenant. 2nd Prix, George O'Keef; Accessit, Isaac Giroux. 1er Prix de Version, Edouard Généreux. 2nd, Isaac Giroux. 1er Accessit, George O'Keef, 2nd, Laurent Surprenant. 1er Prix de Thème, Edouard Généreux. 2nd, Laurent Surprenant. Accessit, Isaac Giroux. Prix de Vers Français, Laurent Surprenant. 1er Accessit, Edouard Généreux, 2nd, Isaac Giroux. Prix de Grec, Laurent Surprenant, Accessit, Edouard Généreux. Prix de Mémoire, Edouard Généreux. Accessit, George O'Keef.

VERSIFICATION. 1er Prix d'Excellence, Charles Dahaut, 2nd, Jean Balthazard. 1er Accessit, Ambroise Tétrault, 2nd, Alfred Auguste Spink. 1er Prix de Version, Charles Dahaut, 2nd, Jean Balthazard, 1er Accessit, Alfred Spink, 2nd, Ambroise Tétrault. 1er Prix de Thème, Charles Dahaut. 2nd, Jean Balthazard, Accessit, Ambroise Tétrault. 1er Prix de Vers Latins, Charles Dahaut, 2nd, Exequo, J. Balthazard et A. A. Spink. 1er Accessit, A. Tétrault. 1er Accessit, Louis Lusier. Prix de Mémoire Charles Dahaut et Jean Balthazard; Accessit, Alfred Spink.

SYNTAXE. 1er Prix d'Excellence, Adolphe Hawley, 2nd, Roger Dahaut. 1er Accessit, André Chanoix, 2nd, Toussaint Lefebvre. 1er Prix de Version, Adolphe Hawley, 2nd, Roger Dahaut. Accessit, André Chanoix. 1er Prix de Thème, Roger Dahaut et Adolphe Hawley; 2nd, André Chanoix, Accessit, Toussaint Lefebvre et Odilon Lacroix. Prix de Géographie, André Louprette. 1er Accessit, Isidore Bousquet, 2nd, Saline Bertrand. Prix de Grammaire, Isidore Bousquet, Accessit, Saline Bertrand.

ELEMENT. 1er Prix d'Excellence, Patrice Kelley, 2nd, Cléo, Isaac Allard. 1er Accessit, Théophile Arpin, 2nd, Norbert Brouillet. 1er Prix de Version, Norbert Brouillet. 2nd Exequo, Joseph Benoit et Cléophas Allard. Accessit, Patrice Kelley. 1er Prix de Thème, Patrice Kelley, 2nd, Cléophas Allard. Accessit, Norbert Brouillet. Prix de Grammaire, Cléophas Allard et Norbert Brouillet. Accessit, R. Moiret.

ECOLE FRANÇAISE. Prix d'Excellence, Pierre Martin; Accessit, Joseph Champoux. Devoirs Français, Joseph Champoux, Accessit, Pierre Martin. Prix de Lecture, Charles Grise, Accessit, P. Barbeau.

SECONDE CLASSE ANGLAISE. Prix d'Excellence, Adolphe Hawley, Accessit, Jean Lassey. 1er Classe d'ARITHMETIQUE. Prix, Ambroise Tétrault, Accessit, Alfred Spink. 2nd Classe d'ARITHMETIQUE. Prix, Horace Molloy, Accessit, Joseph Champoux.

DESSIN. 1er Prix, Guillaume Languedoc; 2nd, Toussaint Lefebvre.

MUSIQUE. 1er Prix, Jean Lussey, 2nd André Chanoix, 3me Louis Gemme, 4me Isaac Giroux.

Estimation des dépenses du gouvernement civil du Bas Canada, pour l'année finissant le 10 Octobre 1839. [N. B.—Les détails omis faute de place.] Gouverneur et département du secrétaire civil..... £7,386 7 11 Conseil exécutif..... 9,118 17 11 Bureau du secrétaire provincial..... 599 0 0 Bureau du receveur-général..... 125 0 0 Bureau de l'inspecteur-général des comptes publics..... 815 0 0 Conseil spécial.—Secrétaire du greffier et de trois assistants, dépenses incidentes, y compris l'impression des ordonnances, des journaux, etc..... 3,170 0 0 Administration de la justice..... 13,852 0 0 Dépenses incidentes de l'administration de la justice..... 17,735 0 0 Bureau de l'arpenteur-général..... 932 10 0 Etat-major de la milice..... 1,823 8 0 Pensions..... 843 12 8 Direct.—Secrétaire à la charge du fonds des terres de la couronne, 2,472 0 0 Officiers et serviteurs de ce département législatif, Conseil législatif, Chambre d'Assemblée, 1,053 18 0 Bureau des commissaires pour les réclamations des miliciens..... 6 8 10 Dépenses de l'établissement de la quarantaine pour l'étié de 1839..... 2,250 0 0 Total sterling, £62,001 13 2

Etat général montrant la dépense totale du gouvernement civil du Bas Canada, pendant l'année finie le 10 Octobre 1838. Montant des paiements faits entre le 10 octobre 1837 et le 23 avril 1838, pour certains services, sur les revenus à la disposition de la couronne, suivant l'état No. 1, £5,917 19 7 Do. de do. faits sur warrants de Son Excellence le comte de Gosford, gouverneur-en-chef, entre le 11 octobre 1837 et le 23 février 1838, suivant do No. 2, 1,576 10 0 Do. de do. à compte des dépenses du gouvernement civil jusqu'à 10 avril 1838, sur les allocations faites par l'ordonnance 1 Vic. chap. 12, suivant do No. 3, 46,138 19 2 Do. de do. à compte des mêmes dépenses du 1er avril au 10 octobre 1838, sur allocations faites par l'ordonnance 2 Vic. chap. 1, suivant do No. 4, 26,687 0 0 Do. de do. faits pour divers services, pour l'année finie le 10 octobre 1838, sous l'autorité de divers actes de la législature provinciale et des ordonnances du conseil spécial, suivant do No. 5, (y compris £91,174 16 7, remboursés au Commissaire-général.) 112,295 7 3 Do. de do. pour frais de perception des revenus suivant do No. 6, cours actuel { 3,381 13 7 } { 2,953 10 3 } Do. de do. pour salaires des officiers et dépenses incidentes du bureau de la Trinité suivant do No. 7, cours actuel, { 6,801 6 7 } { 5,221 4 0 } Do. payé à la province du Haut-Canada pour sa part des droits, jusqu'au 1er janvier 1838, 17,001 2 3 Jusqu'au 1er juillet, 1838 { 16,917 19 4 } { 33,922 1 7 } Montant de certaines dépenses indispensables encourues entre le 1er mars et le 31 octobre 1838, et régulières par l'ordonnance 2 Vic. chap. 5, dont les détails sont insérés dans les journaux du conseil spécial, 23,720 17 4 Total des dépenses de l'année, sterling £258,157 2 9

COMMISSAIRES D'ENQUETE DE LORD DUNHAM.—Voici les comptes de ces commissaires tels que nous les trouvons dans le Journal du Conseil Spécial:— A Pierre Vachon, fourniture pour la commission de l'éducation, £ 9 4 6 A George Frottyer, pour le mètre en état de payer certaines dépenses incidentes des commissaires de l'éducation, 8 5 0 A W. D. Hanson et l'honorable H. W. Petre, comme commissaire adjoint et secrétaire de la commission des terres de la couronne pour leurs frais de voyage et dépenses incidentes, 412 8 0 A W. D. Hanson, pour rémunération de ses services comme commissaire adjoint des terres de la couronne et de l'émigration, 260 0 0 A l'honorable H. W. Petre, dit comme secrétaire de la même commission, 222 0 0 Au major C. F. Head, dit comme commissaire adjoint de dit, 222 0 0 Au même, pour ses frais de voyage comme dit, 53 1 1 A Arthur Buller, pour rémunération de ses services comme commissaire de l'éducation, 333 0 0 A Christopher Dunkin, dit de dit comme secrétaire de dit, 333 0 5 Au même, pour dépenses incidentes de la commission de l'éducation, 147 4 4 A Adam Thom, rémunération comme commissaire adjoint des institutions municipales, 444 0 0 A William Kennedy, dit comme dit, 222 0 0 Au même, pour ses frais de voyage et autres dépenses comme dit, 233 15 10 Au même, pour dépenses incidentes de la commission municipale, 29 5 0 A Charles Buller, secrétaire en chef, pour un secrétaire intime, 100 0 0 Total sterling, £3,059 1 2 (Gazette de Québec.)

DECES. En la paroisse de St. Joseph, Rivière des Prairies, le 26 juillet courant, M. Joseph Christian dit St. Amour, âgé de 61 ans, après une maladie de quelques mois soufferte avec résignation. Il laisse une épouse, plusieurs enfans et de nombreux amis dont il s'était acquis, par sa conduite probe et religieuse, l'estime et le respect comme l'a témoigné le grand concours qui a assisté à ses funérailles qui eurent lieu le 29 du courant.—Comminiqué.

Trouvé. UNE somme d'argent, sur le marché neuf, VENDREDI dernier. Le propriétaire peut s'adresser à la Station A, au marché neuf, ALEX COMEAU, Capt de Police. 30 juillet 1839.

Perdu. LUNDI dernier, le 17 du courant, une PETITE VACHE à LAIT NOIRE et BRUNE. Elle a les cornes courtes tournées. La personne, qui l'aura vu, ou qui en aura connaissance, ou qui donnera aucune information à ce bureau sur le lieu où elle pourra être trouvée, sera libéralement récompensée. M. J. MADDEN, Place d'Armes. 22 Juin 1839.

VENDEUR PAR LE SOUSSIGNÉ: 1500 poches toile du pays 2000 aunes do do 3000 verges étoffe du pays. J. D. BERNARD. Agent. 20 Juillet. 1839.

VENTES PAR ENCAN. Par Laframboise et Larocque. PAR ENCAN, sera vendu AUJOURD'HUI, le 31 du courant, aux enchères des sous-signes, un assortiment général de marchandises de goût suivant: Gros de n. l. mouchoirs de chaux, mousseline de laine, mouchoirs Allemands, gants de soie d'été de kid, rai ans assortis, indiennes à m.uble, bat de coton, mousseline assortie, châles anglais, ditto chaudière, etc. £5,917 19 7

Aussi provenant du Mahaica. 1 caisse de mouchoirs soie [blancs] 2 do do do de goût 2 do do do de laine 50 pièces de tweek barré à la mode 2 balles de Shep. plad 2 do de coaly de toile 2 do de toile à assomains 2 caisses indiennes. La vente à UNE heure. JAFRAMBOISE et LAROCQUE, 31 juillet 1839.

A Vente Privée: 40 paquets fer à clous No. 12 à 15 70 boîtes fer blanc 1 C et 1 X 50 c pipes J. D. 10 tonnes genièvre de Hollande double grain (un article supérieur). —Aussi.— Quelques tonneaux No. 1, fer en barre de Galice. CUVILLER et FILS. 22 Juin 1839.

PAR J. D. BERNARD, Agent. Le Soussigné aura constamment en vente un assortiment de Liqueurs, Epicerie etc. savoir: Eau de vie de Cognac, vieux Genièvre, Jamaïque, Rhum, Whisky, Madère de Blackburn, en factilles, L. P. Tourville, Sherry, Oporto, Vin d'Espagne, Thé, Café vert et moulin, Bis, Saucz raffiné, Cassonade, Raisin muscat, Heile d'olive, Montarde, Tabac en orquette Cigares de la Havana, Savon, Chandelle et Chandelle de Balaine, Peinture verte et blanche, Vitres de grandeur assorties.

Aussi: 50 pains vin champagne, Rumiart père et fils 40 pains claret, Châpaigne Lafitte, de 1822 25 do do St Julien 15 barriques Médoc 10 do vin de Grave 20 caisses madère de Blackburn en caisses de 1 à 2 douz. 30 caisses d'Oporto supérieur en caisses de ditto

Les vins ci-dessus mentionnés sont particulièrement recommandés pour l'usage des familles privées. J. D. BERNARD, Agent. Montréal 29 juillet 1839.

BUREAU DES RECLAMATIONS DES MILICIENS. Québec, le 25e juillet 1839. AVIS PUBLIC est donné par ces présentes, que le paiement des honoraires de patentes sur toutes les Locations de Milice publiés jusqu'à ce jour, devra se faire à l'honorable Dominique DALY, secrétaire provincial, entre ce jour et le PREMIER de FEVRIER prochain; et que les terres pour lesquelles les honoraires n'auront pas été payés, seront considérés comme ayant été abandonnés par les personnes à qui ils ont été assignés, et seront remis par la couronne, afin qu'il en soit disposé autrement. Les honoraires à être payés, sont comme suit: Sur acres—100, 200, 300, 400, 500, 600, 700, 800, 900, 1000. Honoraires 17r. 24s. 31s. 38s. 45s. 52s. 59s. 67s. 73s. 80s. En outre de 2s. 6d. pour un certificat, ou 2s. 6d. pour copie de patente et certificat, si l'un de ces deux cas se présente.

Dans les cas reconus où les terres assignées, seront remises, pour défaut de paiement des honoraires, comme ci-dessus, les parties auront droit à un ordre ou scrip seulement, au lieu et pour la valeur nominale d'elles, en conformité aux termes de la proclamation du comte DUNDHAM du 11 septembre 1833, pourvu que la demande en s'il faite en temps convenable. Par ordre, JEAN LANGEVIN, secrétaire.

Les éditeurs des différents journaux publiés en cette province, sont priés de donner dans leur langue respective, six insertions de l'avis ci-dessus, et de le faire immédiatement, et les cinq autres mensuellement. BUREAU DES RECLAMATIONS DES MILICIENS. Québec le 19 juillet 1839. AVIS public est par le présent donné, que la liste numéro un de réclamations reconnues, consistant de cas sous billets de location, vient d'être publiée dans la Gazette par autorité, du 18 du présent mois, No. 49, vol. 16, accompagnée des explications nécessaires, et qu'en outre des copies séparées s'en distribuent actuellement aux révérends messieurs du clergé et à d'autres personnes influentes dans la province qui toutes par ces présentes sont respectueusement priées de vouloir bien, par tels moyens qu'elles jugeront convenables d'adopter, en faire connaître publiquement le contenu dans le lieu de leur résidence. Avis est de plus donné que le Bureau publiera, au fur et à mesure qu'elles seront préparées, d'autres listes de réclamations reconnues, semblables à celle-ci, et que jusqu'à ce qu'il ait été publié les cas qui sont actuellement devant lui [ce dont il sera dûment donné avis] il ne répondra d'autres communications, que celles qui lui viendront de personnes dont les noms ne sont pas sur la liste à laquelle il est ici référé, ou dans celles qui seront publiées par la suite. Par ordre, JEAN LANGEVIN, Secrétaire.

Une insertion de l'avis qui précède dans chacun des autres journaux publiés dans la province, dans la langue dans laquelle ils se publient respectivement. MAISON LAFAYETTE, A SARATOGA SPRINGS. J. B. RICARD, RESTAURATEUR FRANÇAIS. L'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire embellir et de faire agrandir sa Maison, connu sous des auspices si favorables, par toutes les personnes qui ont visité les eaux de Saratoga. On y trouvera constamment une table servie à la française et des appartements aussi commodes que bien tenus. Il prévient les personnes qui désireraient prendre pension chez lui, qu'il résidera à Saratoga toute l'année, et qu'on est certain de trouver en tout temps dans sa maison les égards et les agréments qui distinguent les établissements français. 3 Juillet 1839.

Vente considérable de liens fonds, sur la Rivière Chambly, qui mérite l'attention de ceux qui veulent s'établir, ainsi que des capitalistes, etc. Le soussigné procureur pour l'honorable J. B. R. H. DE ROUVILLE, Ed. de l'EN-CAN à St. MATHIAS, (C. A. S. Chambly) MARDI, le 2 DE SEPTEMBRE prochain, à UNE heure, les propriétés de valeur qui sont situées dans le district méridional et septentrional de la RIVIERE CHAMBLAY. La moitié de la SEIGNEURIE, la partie Est de Chambly, qui se trouve le long de la rivière Chambly, mesurant 112 arpens se font sur une lieue de profondeur, sur laquelle est bâti le village de St. Mathias ou Pointe Olyer. Le FIEF JENISSON, qui joint la place ci-dessus sur le Nord, mesurant environ 42 arpens de front (sur la rivière Chambly) sur une lieue de profondeur. Un nombre considérable de FERMES dans les paroisses de St. Hilaire, St. Jean Baptiste et St. Mathias, dont un grand nombre, ont leur front sur la Rivière Chambly. Plusieurs verges considérables et croissantes d'arbres en amont, situés au bas de la montagne de Rouville. Un nombre de lots avec MAISONS, etc. dans le village de St. Hilaire, dignes de l'attention des marchands et commerçants qui désirent commercer des affaires. 2000 acres dans le Township de Ely. Divers lots dans Godmanchester, à ce titre.

Un superbe CAROSSE à quatre roues, qui a coûté £100. Plusieurs CHEVAUX, etc. etc. 3 O PLANCONS de LIN, etc. etc. etc. Les fermiers et commerçants des vieux pays qui se font des fermes ou des lots, recevront tout encouragement possible, le propriétaire étant désireux de prendre des arrangements avec eux pour sa propriété. Une ratification de titre sera donnée, si on l'exige. Les conditions seront connues au temps de la vente. Des descriptions détaillées des liens fonds seront publiées dans des petites affiches. Le propriétaire montrera les propriétés, en s'adressant à lui à St. Hilaire, et des plans de la seigneurie et du fief, etc. pourront être vus et on obtiendra du sous-signé des détails plus étendus, à son bureau rue St. Joseph, près du quai. JAMES COURT, Agent pour les terres et courtes. Montréal 29 juillet 1839.

N. B. Toutes personnes ayant des réclamations contre J. B. R. H. de Rouville, écrivain, sont requises de les présenter au soussigné. JAMES COURT. Avis. M. HUDON, curateur dument élu pour exécuter le testament solennel de défunt Jean F. T. G. Bossus Lionais, en son vivant Médecin de St. Athanasie, prie tous ceux qui doivent à la dite succession, de venir payer à lui ou au Notaire soussigné, et tous ceux envers qui la dite succession est en dette, soit priés de présenter leurs comptes, pour être liquidés d'après le partage qui en sera fait dans trois mois de cette date. E. CLEMENT, N. P. St. Athanasie, 1839.—3m.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. Les soussignés, syndics pour la construction d'une Eglise et Sacristie, dans la paroisse de St. Athanasie, District des Trois-Rivières, recevront d'ici au 23 d'Avril prochain, des sous-offres pour la maçonnerie d'une Eglise et Sacristie dans la dite paroisse, ainsi que pour les différents charpentes et couvertures nécessaires. Les lettres et ententes adressées aux syndics, franchises de port, et lettres sont: "Soumission pour la Construction d'une Eglise, etc. Chaque Entrepreneur donnera, inseris en sa soumission, les noms d'au moins dix hommes capables, et s'obligera de recevoir ou faire recevoir à ses frais, les matériaux et contributions dont la livraison doit se faire avant le 1er de Mai prochain; et la maçonnerie commença dans le même mois, et devra être terminée le 15e jour de juillet 1842. Les charpentes et couvertures seront livrées le 1er d'Octobre de la même année. La pierre sera généralement le caillou. Dimensions de l'Eglise, mesure française. Longueur intérieure 125 pieds Largeur do 55 do Hauteur de murs latéraux au dessus des lambourdes 23 do do do do compris les fondements do do do 36 do do des 3 murs intérieurs au dessous des lambourdes 8 do do du portail environ 60 do Point de chapelles saillantes ni de tourelles. Un pignon avec coupe-feu du côté de la Sacristie. 2 clochers à doubles lanternes, en dômes Dimension de la Sacristie, [même mesure] Longueur intérieure 36 pieds Largeur do 30 do Hauteur entre 1s planchers 12 do Lambourdes au niveau de celles du sanctuaire. On en pourra voir des plans chez Mr. le Curé. M. GAUVIN dit ST. GERMAIN J. OLIVIER ARCANDE JOSEPH SALVAS J. BAPTISTE SALVAS JEAN AUTOTTE DOMINIQUE CHARLAND JEREMIE CARTIER St. Michel à Yanaska } 16r. 3 juillet 1839.

Education Classique, Rue McGill, Joignant l'Hotel de l'Ottawa. UN MINISTRE MARIE de l'Eglise d'Angletérie, vient de prendre la résidence ci-dessus, comme ETABLISSEMENT pour L'EDUCATION d'un nombre choisi et limité d'élèves comme externes. Les cours d'instruction comprendra les classes grecques et latines avec les mathématiques. Les langues Française et Anglaise seront enseignées avec une attention spéciale d'une manière entièrement grammaticale. La composition Anglaise formera une branche principale de l'enseignement. Les classes, comprenant l'histoire, la géographie, la grammaire et l'arithmétique, seront suivies d'après les traités et les principes qui ont reçu les suffrages les plus favorables depuis ces dernières années et par lesquels les progrès d'éducation dans ces départements ont été si matériellement facilités et avancés. Il pourra pour lui-même et les références les plus satisfaisantes. Des détails additionnels peuvent être connus à la résidence de la personne ci-dessus désignée. La dame de ce Ministère enseigne à un nombre limité de jeunes demoiselles, comme externes, la musique, les langues Italienne, Française et Anglaise, y compris les branches ordinaires d'une éducation accomplie.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Magasin Nouveau de POELES, Rue McGill, près du marché à foire. Les soussignés ont pris le magasin ci-dessus et offrent maintenant au public un assortiment général de POELES A CUISINE, COULETS et en FEUILLES de TOLP, POELES de CHAMBRE, de BUREAU et de BERGE, parmi lesquels se trouvent publiés à très bas prix de Stewart, Nos 1, 2 et 3, un patron magnifique de poêles pour patioir, avec ballons et poêles de poêles, de différents genres, avec ou sans bouillottes; un superbe poêle (crayon) pour patioir et chambre, tous de différentes grandeurs, et des poêles de berges, de la meilleure manière de feu. Poêles à cuisine de Green à palette (crayon) pour patioir, et de différents genres, qui ont pour eux un avantage sur tous les autres pour leur facilité de la palissade. Poêles à patente à large Couronne, signes de l'attention des constructeurs et susceptibles d'être montés dans les manufactures de fer, et de se faire de feu. BRADLEY & CIE. Montréal 20 juillet 1839.

Bateau à Vapeur PATRIOTE CANADIEN Voyageant entre Montréal et Québec, CAPITAINE JOHN LUCKIN. LES DIRECTEURS de ce bateau à vapeur prennent la liberté de prévenir Messieurs LES MARCHANDS et les VOYAGEURS, que les réparations et les augmentations qu'ils y ont fait faire sont maintenant terminées, et qu'ils se flattent qu'il n'existera AUCUN BATEAU, sur la rivière St. Laurent, d'un meilleur PASSAGEUR PUISSE VOYAGER AVEC PLUS DE SATISFACTION, entendant spécialement que LA TABLE SOIT FOURNIE DES MEILLEURS PROVISIONS, et LIQUEURS, et que l'ATTENTION LA SURETE et le BIEN ETRE des passagers soient tels qu'ils puissent donner une satisfaction générale. SES ACCOMMODATIONS pour les passagers de pont et d'entre-pont, aussi bien que pour le fret seront BONS et ne pourront être excédés dans aucun autre bâtiment. Comme un encouragement au patronage des passagers AUCUN TRAFIC NE SERA PERDU A REMORQUER DES BATIMENS, et le capitaine est prêt d'un nombre suffisant de life preservers, sentinelle pour la sûreté personnelle, en cas d'accident, dont on n'a eue jusqu'à présent aucun autre bateau à vapeur sur la rivière St. Laurent. LES DIRECTEURS, espèrent en conséquence que ce bateau obtiendra un généreux soutien, plus particulièrement en ce qu'il sera LIBRE DE COALITION, et que ses P

MAISON LA FAYETTE, A SARATOGA SPRINGS. J. B. RICARD. RESTAURATEUR FRANÇAIS.

LES BIJOUX DE LA BANQUE MONTREAL. SON SOUS-DIRECTEUR...

L'ALLIANCE. ASSURANCE DE FINANCE ET D'INDUSTRIE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU...

AVIS. JE prévins le public que la PROCURATION ONCE qu'il a donnée à M. ANTOINE DUBOIS...

D. LOGAN, Chirurgien Dentiste. L'HONNEUR de donner au public qu'il a transporté son bureau de consultation...

AVIS. LE sousigné prévient le public que sa femme, JOSEPHINE SEGUIN...

AVIS. LES examens du Collège de Chambly ont lieu le 15 et 16 du mois de Juillet...

AVIS. LES créanciers de la succession de JOHN A. DELISLE...

Hardes Faites, Epicerie, &c. LE sousigné offre en vente à son magasin N° 138, rue St. Paul...

Papeterie. LE sousigné vient de recevoir par l'Aurore de Londres...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. Un imprimeur de Livres de Commerce de la manufacture du sousigné...

MILE END TAVERN. ME veuve JULIE SICARD a l'honneur de présenter le public...

UNE BELLE BELLE CHEVELURE. EST de tous les ornements celui qui pare la mieux la figure humaine...

HERMORRHIDES &c. HEMORRHOÏDES - Point de cure, pain de purgation. PRINX \$1.

HERMORRHIDES &c. C'EST une composition chimique extr-ordinaire, résultat de la science et invention d'un célèbre médecin...

HERMORRHIDES &c. Pour l'Hydropisie - Opérant une absorption extraordinaire tout d'un coup.

HERMORRHIDES &c. Pour les enfures - Les réduisant en quelques heures.

HERMORRHIDES &c. Pour l'Hydropisie - Opérant une absorption extraordinaire tout d'un coup.

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

PROJET MANMOUTH, Sans Exemple!!

Les détails suivants d'un PROJET DE LOTTERIE, pour être tiré en décembre prochain...

À ceux qui sont disposés à risquer, nous leur recommandons de nous faire application de bonne heure...

\$700,000!!! \$500,000!!! \$25,000!!! 6 PRIX DE \$20,000!!! 2 PRIX DE \$15,000!!! 3 PRIX DE \$10,000!!!

LOTTERIE De propriétés de biens fonds de grande valeur Et d'actions de banque situées à la Nouvelle-Orléans.

Le projet le plus riche et le plus splendide qui ait jamais été présenté au public...

BILLET SEULEMENT DE \$20. Autorisée par un acte de la chambre législative de la Floride...

EXTRAIT DES LOIS DU CONSEIL LEGISLATIF DU TERRITOIRE DE LA FLORIDE. Chap. 761. No. 22.

EXTRAIT DE L'ESTIMATION DE GEORGE PHILLIP MANOUVRIER ET JACOB DE CORDOVA, tous deux de la ville de la Nouvelle-Orléans...

MAGNIFIQUE PROJET!!! 1 prix. L'Arcade - 256 pieds, 5 pouces, 4 lignes...

1 prix. City Hotel - 162 piés, sur la rue Common; 146 piés 6 pouces, sur la rue Camp...

1 do 250 parts actions de Canal Bank \$100 chaque; 1 do 200 do de Commercial Bank do...

BILLET \$20, POINT DE COUPONS. Tous les billets de leurs numéros, ainsi que ceux contenant des prix...

Marchandises Nouvelles. LES sousignés ont reçu, par les derniers arrivages de Londres...

Opération sur les Dents. LE Doct. HARRIS, de Troy, F. U. est arrivé en cette ville...

AVIS AU MARCHANDS DE LA CAMPAGNE. Les sousignés donneront TRENTE CHEVILINS par CENT livres pour ces GUELLES...

AVIS. LES anciens comptes, billets, etc. due à la devant société de SHUTER et WILKINS...

Institution médicale de Berkshire. LE COURS ANNUEL DE LECTURES, dans cette Institution, commencera JEUDI...

AVIS. LE sousigné vient de recevoir par le TOUR de BRITAIN et de la TORONTO, de Londres...

Papeterie de Londres, etc. LE sousigné vient de recevoir par le GREAT BRITAIN et de la TORONTO...

AVIS. LE sousigné prévient le public que sa femme, JOSEPHINE SEGUIN...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

CABLES A PATENT. NLS ET BLANCS. 20 ROULEAUX ASSORTIS, D'UN POUCE A 6.

AVIS PUBLIC. LE sousigné prévient le public que sa femme, JOSEPHINE SEGUIN...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...

AVIS. LE sousigné informe très respectueusement le public et ses amis en général...